



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 28/2018

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 20 Votants : 28 Procurations : 08

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 10 AVR. 2018

Affiché le :

L'An deux mille dix-huit, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 27 Mars 2018.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, BEUILLE, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, FERTE S., GARBIN, JOUET, ZAMBONI.

PROCURATIONS

M. MARQUIER	à	Mme SCHINTONE
M. BENHADJ	à	M. CANEZIN
Mme LLOUBERES	à	Mme GONZALEZ
Mme LE GUIRIEC	à	Mme MAUREL
Mme LIAN	à	M. BERNES
M. FERTE J.	à	Mme FERTE S.
M. MARTIN	à	Mme GARBIN
Mme SEIB-TAUPIN	à	Mme JOUET

ABSENT EXCUSÉ : M. DELON.

SECRETARE : M. BERNES a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Budget Primitif 2018 - Adoption du budget

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir examiner les différents chapitres des sections de fonctionnement ainsi que les vues d'ensemble du budget communal pour 2018.

Les dépenses, y compris le virement complémentaire à la section d'investissement et les recettes de la section de fonctionnement sont équilibrées à hauteur de 8 234 211 €.

La section d'investissement s'équilibre à 3 070 530 €.

- Vu le débat d'orientations budgétaires du 22 mars 2018 ;
- Vu l'avis de la commission des finances du 29 mars 2018.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 22

Voix Contre : 6 (Mmes FERTE S., SEIB-TAUPIN, JOUET, GARBIN et MM. FERTE J., MARTIN)

Abstention : 0

➤ D'arrêter le montant du budget primitif 2018 de la Commune d'Aussonne à la somme de 8 234 211 € en section de fonctionnement et de 3 070 530 € en section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 04 avril 2018

Le Maire,



Lysiane MAUREL

